

d'en reprendre de fief, à sa majorité, auprès du Roi, dont elle mouvait, à cause de son duché de Bourgogne.

Le 22 mars 1697, fut donné en la Chambre des comptes de Dijon le dénombrement de la terre de Montcoy.

Le 23 novembre 1711, Claude Lorin, conseiller du Roi, défendeur en la Chancellerie près la Chambre et Cour des comptes de Dôle et lieutenant au bailliage de Louhans pour haut et puissant seigneur messire François Guyet, chevalier, baron de Louhans et de Saint-Germain, marquis de Bantange, seigneur de Sagy, la Faye, etc., qui prétendait que les seigneurs de Montcoy lui devaient la foi et hommage, à cause de la terre et seigneurie de Montcoy, fait saisir et mettre sous la main du Roi et de justice, par voie de saisie féodale, tous les fruits et revenus de ladite terre de Montcoy, pour cause du devoir de fief non fait, jusqu'à ce que le seigneur de Montcoy ait satisfait; il fait signifier cette saisie à messire François-Bénigne Lantin, oncle et tuteur de Jean-Baptiste Lantin, seigneur de Montcoy.

Le 10 février 1712, François Guyet se départit de la susdite saisie et reconnut que la seigneurie de Montcoy mouvait directement du Roi.

Le 6 mai 1714, à la requête de messire Joseph Le Beault, conseiller du Roi et son procureur général en la Chambre des comptes de Bourgogne et Bresse, un huissier de ladite Chambre, étant venu exprès à cheval au lieu de Montcoy, distant de 12 lieues de sa demeure, saisit féodalement et met sous la main du Roi et de justice la terre et seigneurie de Montcoy, ses fruits et revenus, faute par le possesseur dudit Montcoy d'avoir rendu à Sa Majesté les devoirs de foi et hommage.

Le 7 mai, cette saisie est signifiée en la ville de Châlon, distante de Montcoy de trois lieues, à Jean-Baptiste Lantin, écuyer, seigneur de Montcoy, capitaine d'infanterie au ré-